CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant les membres de la commission de surveillance du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 25 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres de la commission de surveillance du notariat pour la période de législature 2025 à 2029 :

M. Alexandre Seiler, juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, président

Me Christian Junod, notaire à Neuchâtel

Me Simon Stoeckli, notaire à Marin-Epagnier

Mme Muriel Barrelet, cheffe du service juridique de l'État de Neuchâtel

M. Olivier Hari, professeur à l'Université de Neuchâtel

Suppléant-e-s

Mme Frédérique Currat Wyrsch, juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, présidente suppléante

Me Bastien Wehrli, notaire au Locle

Me Dominique Erard, notaire à La Chaux-de-Fonds

Mme Katherine Swann, juriste au service juridique de l'État de Neuchâtel

M. Thierry Obrist, professeur à l'Université de Neuchâtel.

Art. 2 [1]Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

[2]Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 23 juin 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, C. GRAF

La chancelière, S. DESPLAND